

<http://ugtg.org/spip.php?article1433>



20 Mai 2011 UGTG an tribinal a Yo : Sendikalis pa kriminel !

- Dossier spécial LKP - La Gwadeloup sé tannou ! -



Date de mise en ligne vendredi 20 mai 2011

Date de parution 20 mai 2011

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

20 MAI 2011

UGTG AN TRIBINAL A YO

SENDIKALIS PA KRIMINÈL !

C'est donc **an plen Mwa Mé, Mwa Mémwa** que l'Etat colonial Français a choisi de s'en prendre aux dirigeants et militants de l'UGTG en déterrants une affaire vieille de près de 10 ans. **Michel MADASSAMY, Gabriel BOURGUIGNON et Fred LOUISE** se retrouveront **douvan tribinal a yo lapwent** le 20 mai 2011 à 14 heures.

Sonjé sa ki pasé :

Septembre 2002 : quatre salariés d'une station-service Texaco, confrontés à la succession des liquidations et des gérants défaillants, décident de prendre en mains leur avenir et créent alors une SARL afin de reprendre la station service. Le 16 septembre 2002 : les chauffeurs des camions citernes du Groupe Texaco, entrent en grève pour défendre le droit pour les travailleurs de reprendre leur outil de travail et de créer des emplois. Le 26 septembre 2002, alors que l'on s'achemine vers la signature d'un accord prévoyant notamment la cession de la location gérance aux quatre salariés et le parrainage de la société Crom Distribution par un gérant du réseau Texaco (M.BISASEM), le P.D.G. de Texaco, M. LAROQUE, revient sur son engagement.

Au mépris de la loi et en toute impunité, Texaco reprend le transport de ces produits avec le concours des forces de police et de gendarmerie fournis par le préfet. Malgré l'intervention de l'inspecteur du travail (M BONNAFOUS), Texaco embauche des intérimaires, licencie les chauffeurs grévistes et constitue une milice armée pour briser la grève. Les travailleurs grévistes intentent alors une action en référé pour dénoncer ces infractions et exiger le respect du Code du Travail. Résultat : l'affaire est programmée par le Parquet pour... juin 2003 soit 9 mois plus tard.

Le 14 novembre 2002, plus de 500 manifestants organisent un sitting pacifique à la SARA, comme l'avaient fait avant eux les patrons de la banane, et cela afin d'apporter leur soutien aux travailleurs grévistes et dénoncer la complicité active de l'État français avec la Multinationale Texaco qui, depuis le début du conflit multiplie délits et violations des lois sociales en toute impunité. Les **manblo**, commandés par le sous préfet Lelay, chargent sauvagement les manifestants. Plusieurs militants se font traiter de sales nègres et sont sauvagement tabassés à coups de matraques, à coup de poings, à coups de pieds avant d'être menottés.

Fred LOUISE, militant de l'ULTP-UGTG, est dans un tel état (bras cassé, doigts cassés, fracture des planchers des yeux suite aux multiples coups de pieds...) qu'il est « abandonné » au Centre Hospitalier de Basse-Terre par les **manblo** suite à son évanouissement durant son interrogatoire. Transféré à la Polyclinique de Pointe-à-pitre, Fred livre en exclusivité à La Une Guadeloupe le calvaire qu'il a vécu sous les yeux du sous-préfet LELAY à la gendarmerie de Miquel. Menotté dans le dos, couché sur le sol, il s'adresse alors au sous-préfet : « Suis-je français ou esclave pour être traité de la sorte ? ». Durant l'interrogatoire, le sous préfet Lelay demande alors aux gendarmes de le mettre assis ; l'un deux répond : « **Tais-toi, c'est nous qui commandons ici, il doit rester par terre, c'est sa place** ». Le sous préfet se contente de baisser la tête... - Notre camarade est mis en examen pour rébellion et destruction de biens d'autrui par un moyen dangereux pour les personnes.

Gabriel BOURGUIGNON, Dirigeant de la Centrale Syndicale U.G.T.G., revenu seul pour porter secours à son camarade Fred LOUISE subit le même assaut que ce dernier : insultes racistes, coups de bottes, coups de poings, coups de matraques provoquant notamment de graves lésions à l'oreille droite et à l'oeil, et une centaine de micro

fracturesalors qu'il n'opposait aucune résistance.

Gabriel est transféré à la gendarmerie de Saint-Claude dans le plus grand secret. Le droit de communiquer avec son avocat dès la première heure de garde à vue, lui est refusé. Pire encore, le lendemain, Maître TACITA, doit faire preuve de beaucoup d'audace et de témérité pour arriver à voir son client car aucun gendarme n'est en mesure de lui dire où il se trouve. Il réussit à le voir enfin et découvre Gabriel placé dans une chambre de sûreté dans des conditions d'hygiène indignes, encore vêtu des mêmes linges qu'il portait la veille, vêtements devenus sales et nauséabonds par les actes de torture qu'il avait subi.

Après 48 heures de garde à vue, il est mis en examen pour rébellion en réunion, et tentative de destruction d'un bien par incendie. Il est incarcéré le samedi 16 novembre 2002 en violation des dispositions de l'article 6-1 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme. Il sera libéré après un mois d'incarcération contre le versement d'une caution de 100000 Francs.

Il s'ensuit alors une campagne de presse mensongère où successivement, préfet, patrons, élus, et journalistes en quête de sensationnel.... tentent de diaboliser l'U.G.T.G. et s'efforcent de forger une opinion publique pour faire croire que Gabriel BOURGUIGNON voulait mettre le feu aux installations pétrolières et tout faire sauter. Le procureur de la république dira même sur Télé Guadeloupe, qu'il était en possession d'un briquet et qu'il s'était rebellé lors de son arrestation, pour tenter de justifier la férocité des gendarmes. Et pourtant, il a été appréhendé et copieusement tabassé sans opposer aucune résistance (comme le prouvent les images diffusées à la télévision) avec ses clefs, son portable éteint, sa casquette et rien d'autres sur lui, ni autour de lui.

Michel MADASSAMY, militant de l'UTPP-UGTG est mis en examen pour violence aggravée. Il est accusé d'avoir blessé 16 Gendarmes ce jour là. Incroyable !

Gabriel BOURGUIGNON, Michel MADASSAMY et Fred LOUISE comparaissent devant leur tribunal ; leur seul crime : Militer au sein d'une Organisation Syndicale luttant pour le respect du droit du travail, pour la dignité du Peuple Guadeloupéen, pour la transformation des rapports sociaux, l'abolition de la domination coloniale et de l'exploitation capitaliste an *Péyi annou* .

La justice française poursuit une véritable vendetta contre le Mouvement Ouvrier Guadeloupéen et singulièrement contre les militants de l'UGTG. Ce sont plus de 30 dirigeants et militants de l'UGTG qui sont poursuivis ou condamnés par la justice coloniale française. Depuis plusieurs mois, l'appareil répressif de l'Etat français a décidé d'éliminer toutes contestations sociales en Guadeloupe : convocations et procès remettant en cause les libertés fondamentales et singulièrement le droit de revendiquer et de se battre pour ses revendications, se multiplient ; gardes à vue, amendes, peines de prison ferme, peines de prison avec sursis, ... se succèdent. L'objectif est de terroriser les travailleurs, faire peur à ceux qui osent dire **PWOFITASYON AWA , TÈS ADN AWA, SENDIKALIS PA KRIMINÈL** , condamner tous ceux qui osent lever la tête, discréditer et criminaliser l'action syndicale et surtout refuser d'honorer les engagements contenus dans les accords du 26 février et 04 mars 2009 signés avec LKP.

NON ... NOU PÉKÉ FÈ DÈYÈ, NOU SÉ PITIT A KONBATAN !!

Woulo pou tout travayè an lit : SGB, Méri Lansbètran, Transpòtè kanmiyon, Pòlanplwa... Sé lyannaj a Travayé é Pèp, Ansanm Ansanm, Doubout an lari-la, an balan, an konsyans, ké déchouké tout pwofitasyon é konstwi on dòt Gwadeloup.

L'UGTG appelle ses militants et adhérents, les Travailleurs à se mobiliser le Vendredi 20 Mai dès 14H00 devant le tribunal de Pointe-à-Pitre pour dire :

NON À LA RÉPRESSION - SENDIKALIS PA KRIMINÈL !

PARTICIPONS MASSIVEMENT AUX MEETINGS D'INFORMATION :

Mardi 17 Mai et Vendredi 20 Mai 2011 à 19H00 douvan bik-la

NON A LA RÉPRESSION

NON AU MÉPRIS

Lapwent 06/05/2011 - UGTG

TRAVAYÈ É PÈP GWADLOUP DOUBOUT